

n° 20 février 2017

Expéditeur : Jean-Louis SICCARDI 12 rue P. & G. Veyret 38100 GRENOBLE

Destinataire:

LE DÉLÉGUÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin de l'Union de l'Isère des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale

"Celui qui ouvre une porte d'école ferme une prison." Victor Hugo

Le mot du Président :

Mobilisons-nous!

L'année 2017 sera une année importante : renouvellement des DDEN, Congrès national à Grenoble, élections présidentielles et législatives.

L'année 2017 sera une année de renouvellement des délégations. Si nous voulons assurer la présence d'un DDEN par école, nous devons poursuivre notre effort de recrutement de nouveaux DDEN pour étoffer nos effectifs et accomplir notre mission dans les meilleures conditions possibles. Etre présent revêt cette année une importance toute particulière. Dans un climat instable, élections, contexte international, montée des tentations communautaristes, le DDEN devra apporter quelques informations, jouer un rôle de médiation, s'assurer que la liberté de conscience de chacun est

respectée, que l'objectif de l'égalité des chances est au rendez-vous, que l'École offre toutes les conditions de fraternité dans un vivre-ensemble de qualité. Nous savons tous que ce

renouvellement est le moment choisi par un certain nombre d'entre nous pour mettre fin à leur mission de DDEN. Nous devons anticiper, convaincre, pour aborder cette échéance avec sérénité. Il nous faut faire en sorte de remplacer les partants mais aussi de trouver de nouveaux DDEN pour les écoles non couvertes aujourd'hui.

Le Congrès national aura lieu cette année à Grenoble les 23, 24 et 25 juin. Notre congrès doit être à la hauteur de notre fédération. Nous comptons en faire un vecteur pour enrichir notre image dans le public et pour asseoir notre union comme un partenaire incontournable des écoles et de l'administration départementale.

Les élections présidentielles et législatives: il n'est pas dans notre rôle de prendre position pour tel ou tel candidat. Nous serons vigilants à la place de l'École publique et laïque dans les programmes des uns et des autres, aux moyens donnés à l'Éducation Nationale, à la poursuite de la refondation de l'École, au respect de la laïcité, à la fin du concordat dans certains départements, à l'égalité de traitement entre les écoles en évitant les solutions qui laissent les communes gérer la réforme des rythmes scolaires et décider seules avec la communauté éducative et les associations de parents d'élèves ce qui est le mieux pour leur territoire, à la place qui nous sera donnée dans l'École,...

Du travail en perspective pour nous tous. Il ne faut pas baisser les bras, soyons optimistes, constructifs mais aussi vigilants et combatifs. L'École de la République a besoin de nous.

> Patrick Ancillon, Président de l'Union de l'Isère

Assemblée Générale de l'Union samedi 11 mars 2017 voir intercalaire spécial DDEN

Pour consulter le site départemental :

- aller sur le site national : www.dden-fed.org
- cliquer sur: Nos Unions
- puis : Les Unions Départementales
- puis sur le département dans la carte interactive

Diffusion de ce Délégué-38 n° 20

Tirage papier de 1000 exempiaires desune a pius de 600 adhérents de notre Union, aux responsables d'Unions de la région et aux membres du bureau fédéral. Sans intercalaire AG, il est envoyé aux 120 maires qui subventionnent certains secteurs, aux conseillers départementaux et à la vingtaine d'associations partenaires. L'OCCE l'envoie par courriel aux directrices ou directeurs d'écoles en demandant de le porter à la connaissance de l'ensemble de l'équipe éducative, aux IEN et aux responsables des services académiques.

Un problème d'hygiène à l'école

Dans un de ses rapports, l'Observatoire de la sécurité et de l'accessibilité des établissements scolaires tire la sonnette d'alarme. En effet, les écoles, les collèges, les lycées ont de gros problèmes avec leurs toilettes: trop souvent vétustes, sales, malodorantes, à l'hygiène douteuse... les maux s'accumulent avec l'absence de papier toilette et de savon, les portes qui ne ferment pas ou mal. Cet état de fait donne une image dégradée de nos établissements scolaires au point que, selon l'enquête conduite, un tiers des élèves préfère s'abstenir de se rendre aux toilettes, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur santé.

Comme DDEN, lors de nos visites annuelles des écoles, soyons vigilants pour attirer l'attention des collectivités sur ces problèmes de santé publique.

Tristan Saupin

Rythmes scolaires : notre rôle dans les conseils d'école

Mme FIS, DASEN, a envoyé une circulaire aux écoles arrivant au terme des 3 ans des nouveaux horaires; dans ce courrier, que nous avons apprécié, elle a clairement montré son attachement aux 9 demi-journées et sa réserve pour une demi-journée réservée aux TAP, même si elle a rappelé que les nouveaux textes permettent "une adaptation du temps scolaire".

La réforme des rythmes scolaires, la mise en place des TAP, avec des directives ministérielles divergentes et parfois contradictoires, conduisent à des approches différentes au sein des écoles. Dès lors, notre rôle n'est pas simple.

La question des TAP est à distinguer des horaires des classes. La fatigue des enfants, souvent mise en avant pour dénoncer la réforme, est liée au contenu de ces activités : elles ne doivent pas être, malgré les demandes des familles ou des élus, des activités nécessitent un travail d'apprentissage supplémentaire qui vient se rajouter à celui de l'école. Pour nous elles ne doivent pas alourdir les périodes d'acquisitions du savoir, mais proposer des activités culturelles, sportives ou ludiques qui demandent pas un effort intellectuel supplémentaire aux enfants.

Sur les horaires de l'école, nous sommes favorables à la réforme Peillon sur les rythmes scolaires car elle visait à prendre en compte le rythme biologique de l'enfant et propose un étalement des périodes d'acquisition du savoir sur neuf demi-journées. Cette réforme des rythmes scolaires devrait être une première étape, il faudrait

aller plus loin, pour diminuer encore le temps hebdomadaire passé à l'acquisition des connaissances, par exemple en diminuant le temps des vacances scolaires. Nous sommes donc hostiles à la solution de regrouper les "NAP" sur une demijournée, ce qui nous ramène à la situation antérieure qui ne prenait pas en compte les rythmes de l'enfant. La demi-journée consacrée aux TAP ne tient absolument pas compte du rythme d'acquisition des connaissances par les enfants et reste sur le schéma de 4 journées chargées.

Cette position peut paraître parfois difficile à défendre, certains d'entre nous ne veulent pas voter contre une proposition d'horaire qui a l'assentiment des autres membres du conseil d'école et sont parfois amenés, lors du vote, à s'abstenir voire à voter pour des modifications d'horaires conduisant à bloquer une demi-journée pour les TAP.

Ce choix que je respecte pose la question de notre rôle dans l'école, de notre conception de la mission de médiation qui est la nôtre et de notre crédibilité. Il est possible d'être des "partenaires de terrain" et défendre des positions parfois contre la majorité du conseil d'école dès lors qu'elles défendent l'intérêt des enfants et non les intérêts économiques ou des considérations liées uniquement à la mise en place des TAP. Certains de nos partenaires au sein des conseils reconnaissent d'ailleurs que leurs choix sont souvent liés soit à leur vie personnelle ou professionnelle, soit à la vie économique de la commune, soit à leur questionnement personnel sur la réforme de l'école.

Patrick Ancillon

Une séquelle de l'Histoire : le Concordat

En 1801, le Pape Pie VII et Napoléon Bonaparte signaient un concordat donnant une place dominante au catholicisme et prévoyant que l'ensemble du clergé de France serait rémunéré par l'État. Ce concordat organisait les rapports entre l'État et les différentes religions et s'appliquant en 1802 pour le protestantisme et en 1808 pour le judaïsme.

Ce Concordat a été appliqué sur l'ensemble du territoire national jusqu'à la promulgation de la loi du 9 décembre 1905. Conséquence de l'histoire, l'Alsace-Moselle demeure une exception et est toujours sous le régime du Concordat de 1801. En 2016, cette exception a conduit pour la première fois à l'élection d'un prêtre à la présidence de l'Université de Strasbourg, ce que nous ne pouvons pas accepter dans notre République laïque.

Dans notre département, certains conservateurs intégristes se posent la question de savoir quand le

Concordat pourrait de nouveau s'appliquer sur tout le pays et quand l'Évèque de Grenoble pourrait être nommé Directeur Académique des Services de l'Éducation (Nationale?). Heureusement, ce qui est un fantasme d'une minorité ne pourrait se réaliser, la loi de 1905 étant un rempart contre toute application élargie du Concordat.

Pour notre part, nous continuerons à demander l'abrogation du Concordat sur l'ensemble du pays.

Tristan Saupin

Journée du 9 décembre

Pour marquer cette journée, le groupe laïcité 38 avait décidé cette année d'animer des débats autour de films. Sur Grenoble, 3 séances ont eu lieu au cinéma le Méliès. La première en direction de lycéens autour du film "Sonita", la deuxième avec des élèves de CM2 autour du film "Ma vie de courgette" et enfin, avec tout public, à nouveau autour du film "Sonita". Intéressant mais nous avons été décus par le manque de réactivité de la part des lycées et nous sommes restés sur notre faim quant au débat avec les jeunes. Nous avions choisi des films sur la différence pour les écoles et sur la place de la femme dans la société pour les lycéens. Certains n'ont pas vu le lien avec la laïcité. Il nous a donc semblé important d'envisager la poursuite de la discussion au sein des écoles.

Patrick Ancillon

Prix de la Citoyenneté, 10^{ème} édition

Une bonne soixantaine d'écoles ont participé à l'édition 2016. Après l'exposition à St Joseph de Rivière, la remise des prix s'est tenue le 1^{er} juillet dans l'hémicycle du Conseil Départemental. Le jury avait retenu 3 classes lauréates pour le cycle 1 et 4 pour le cycle 2. En cycle 3, le choix a été difficile parmi les 25 inscrits et le jury a décidé d'attribuer 5 prix. Le Prix du Conseil Départemental a été attribué à 4 écoles.

Pour le Prix 2018, la commission, fortifiée par des forces nouvelles, s'est réunie en décembre 2016. Le thème retenu est "Mon école dans le monde d'aujourd'hui". La laïcité sera bien sûr au cœur de ce thème, mais aussi la place, les droits et devoirs de chacun, ainsi que le respect des différences.

La commission a fait le bilan de l'édition 2016 et nous avons pris des décisions pour améliorer le déroulement, notamment la diffusion d'un livret de présentation du Prix 2016 sous forme numérique aux écoles en mai 2017. Ce livret sera également produit sur support papier pour nos partenaires et à la disposition des DDEN qui le souhaiteront.

Nous comptons sur les DDEN pour que les enseignants s'investissent dès la rentrée 2017 dans la préparation du Prix, car même si nous ne demandons pas un travail spécifique, il est certain que l'objectif de présenter une production en 2018 est une bonne motivation pour mener à bien le projet.

Pour la commission Prix DDEN de la citoyenneté Jean-Luc Ruol, Jean-Louis Siccardi

Congrès national des DDEN du 23 au 25 juin :

appel aux bénévoles!

L'union départementale accueillera le $103^{\text{ème}}$ congrès national de notre fédération. Il se déroulera sur le Domaine Universitaire de Grenoble.

Les congressistes seront hébergés en chambres universitaires et les repas seront pris au restaurant Diderot du campus.

Nous aurons besoin de 20 à 30 bénévoles pour nous aider à réussir ce congrès. Il nous faut :

- accueillir les congressistes à l'université Stendhal où aura lieu le congrès ou à la gare de Grenoble pour ceux arrivant en train,
- les orienter sur le campus ou dans Grenoble,
- préparer et distribuer les dossiers,
- contrôler les accès aux salles et au restaurant,
- guider les congressistes le samedi soir vers le téléphérique de la soirée à la Bastille,
- encadrer les sorties dans Grenoble le samedi, au château de Vizille le dimanche après-midi et en Chartreuse le lundi.

Les collègues disponibles fin juin sont invités à se faire connaître rapidement. Ceux qui viennent de loin pourront être hébergés sur le campus.

Réunion de préparation des volontaires le 21 mars à 16h, lieu précisé ultérieurement.

Le bureau départemental

Les effectifs de l'Union de l'Isère

À la date du 10-01-2017, notre effectif est de 629 DDEN, 580 actifs et 49 honoraires. Sur la période de janvier 2016 à janvier 2017, nous avons enregistré 39 démissions et malheureusement le décès de 5 collègues.

Dans le même temps nous avons présenté au CDEN de juin 2016 une liste de 34 nouvelles candidatures, la liste en cours pour juin 2017 compte déjà 11 nouveaux candidats. Nous pouvons dire que nos forces sont stables, notre objectif n'est pas atteint et la tendance négative pas inversée.

2017 est l'année du renouvellement quadriennal,

moment redouté car nous constatons à cette période qu'un certain nombre d'entre-nous mettent un terme à leur mission. Loin de baisser les bras, nous devons rebondir, convaincre et recruter de nouveaux DDEN, nous engager dans une dynamique positive. Mobilisons-nous, notre École publique, laïque, à besoin de nous, la promouvoir et la défendre c'est agir pour le bien-être et la réussite de tous les enfants.

Robert Odet, responsable fichier

Le mot du trésorier

L'évolution de nos effectifs :

| | | Actifs | | Honoraires | | | |
|-----------|------|--------|------|------------|------|------|--|
| Année | 2014 | 2015 | 2016 | 2014 | 2015 | 2016 | |
| Cotisants | 560 | 552 | 568 | 47 | 47 | 46 | |

Le montant des cotisations :

| | Actifs | | | | Honoraires | | | |
|----------|--------|-------|-------|-------|------------|-------|-------|-------|
| Année | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Fédérat. | 17,00 | 18,00 | 18,50 | 18,50 | 8,50 | 9,00 | 9,25 | 9,25 |
| Départ. | 5,00 | 4,00 | 4,50 | 4,50 | 3,50 | 3,00 | 4,00 | 4,00 |
| Total | 22,00 | 22,00 | 23,00 | 23,00 | 12,00 | 12,00 | 13,25 | 13,25 |

La revue "Le Délégué" (servie 4 fois par an) est comprise dans le montant versé à la Fédération. Le bulletin départemental "Le Délégué 38" est financé sur la part départementale.

Chaque secteur fixe le montant qu'il souhaite percevoir pour son fonctionnement. Pour l'Union, l'Assemblée Générale fixe le montant de la cotisation départementale et le Congrès national fixe le montant de la cotisation fédérale. Pour 2018, il sera proposé, à l'AG du 11 mars 2017, de porter la cotisation départementale à 5,50 € pour les actifs et 5 € pour les honoraires afin de retrouver nos capacités de fonctionnement de 2014.

Les versements: les trésoriers de secteurs collectent et versent les cotisations avant l'Assemblée Générale du 11 mars. Un effort est demandé à chaque adhérent(e) pour s'acquitter de sa cotisation le plus tôt possible. Cela pour éviter que le service de la revue "Le Délégué" soit suspendu.

Reçu fiscal: le trésorier de secteur remet à chaque cotisant un reçu fiscal qui ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % de la somme versée. Il doit être fait mention de la délivrance de ce certificat dans les comptes du secteur pour être mis, le cas échéant, à disposition du fisc.

Subventions: les secteurs peuvent solliciter des subventions auprès des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, conseil départemental...). Se renseigner auprès de ces dernières pour obtenir les documents et les dates

limites de dépôt. Cette année, du fait de la tenue du congrès national dans notre département, je vous suggère de demander une subvention exceptionnelle pour cet évènement.

Robert Moulin

Le secteur d'Échirolles

C'est dans la métropole Grenobloise que nous vous accueillerons pour l'Assemblée Générale départementale des DDEN de l'Isère le 11 mars prochain.

La ville d'Échirolles, siège de notre secteur, doit son développement économique en grande partie à la production de viscose dès les années 1900 et son essor démographique par la création dans les années 1926 de la cité ouvrière de cette même viscose. Au début des années 1960 l'implantation de Caterpillar embellit ce développement.

Cette commune compte aujourd'hui 36 000 habitants et se place au troisième rang de celles constituant la métropole Grenobloise. Notre secteur DDEN regroupe six communes, 4 urbaines et deux semi-urbaines pour une population globale d'environ 56 500 habitants.

Malgré le manque de volontaires et grâce à l'investissement de nos délégués qui ont parfois en charge quatre voire cinq écoles nous pouvons couvrir environ 70 % à 80 % de celles-ci.

Nous nous réunissons en général en octobre pour notre réunion de rentrée et en juin pour faire le bilan de l'année scolaire, quant à notre assemblée générale de secteur nous la tenons généralement au mois de mars et décidons à ce moment-là des dates des visites d'écoles. Nous avons beaucoup de mal à visiter tous nos établissements et nous essayons de privilégier ceux où nous ne sommes pas représentés dans les conseils d'école.

Nous comptons actuellement sur notre secteur 42 écoles, la plus grande partie se trouve sur le canton d'Échirolles et débordons pour une dizaine d'entre-elles sur les cantons de Pont de Claix et de Fontaine-Seyssinet. Nous dépendons majoritairement de la circonscription IEN Grenoble 3.

Sur notre secteur la mise en place des NAP a été, sur Échirolles en tout cas, grandement facilitée par une structure communale déjà existante pour les centres aérés et de vacances "EVADE".

Malgré les contraintes de temps et d'organisation, le secteur d'Echirolles sera ravi de vous recevoir, mais n'y cherchez pas les écureuils, aujourd'hui il vous sera très difficile d'en croiser bien que vous veniez à "Échirolles".

Jean-Paul Paturel